



Condition de caducité d'un mandat de vente sans exclusivité.

Par **freddy063**, le **27/02/2008** à **19:44**

Bonjour, vendeur d'un bien immobilier ayant mandaté plusieurs agents immobilier pour vendre mon bien , je me trouve devant une situation delicate. En effet un premier agent m'a fait une proposition d'un offre au prix demandé sur le mandat. Et le même jour une autre agence m'a fait une proposition supérieur. Je suis dans l'obligation d'accepté quelle offre?rnrnLe mandat dactylographié de la premiere agence ne comporte pas la mention "lu et approuvé " et sur mon exemplaire je n'ai pas de numero de mandat inscrit . Ce mandat est il caduc ? rnrnMerci pour votre reponse rapide...

Par **freesonnerie**, le **01/03/2008** à **17:04**

BonjourrnrnLes 2 offres ayant été formulées le même jour. Vous pouvez choisir la plus élever, et informer l'autre agence que vous avez déjà accepté une autre offre.rnrnCordialement

Par **guiro57**, le **02/03/2008** à **16:53**

le numéro d'inscription doit etre reporté sur l'exemplaire du mandant remis au mandant (vendeur)rnsourc juridique site tissotrnsi il n'y a pas de numéro le mandat est considéré comme nul